



Formulaire de requête pour obtenir la subvention communale en matière de lutte contre les incivilités (tags et graffitis)

Ce document se base sur les conditions fixées dans les directives municipales sur l'attribution des subventions communales en matière de lutte contre les incivilités (tags et graffitis), adoptées par la Municipalité le 27 janvier 2025.

1. Le propriétaire

Nom :

Prénom :

Société :

Gérance :

Parcelle N° :

Rue : N° :

remet à la Ville de Vevey pour examen de sa requête :

- un rapport photographique de la construction concernée impactée par le tag/graffiti ;
- un devis de nettoyage de la façade établi par une entreprise professionnelle inscrite au registre du commerce ;
- une copie de la plainte déposée auprès de l'autorité compétente.

2. Le propriétaire précité a pris connaissance des conditions à remplir pour bénéficier de la subvention ponctuelle et unique ainsi que des documents à fournir, dans un délai de 60 jours, après l'exécution des travaux.

Lieu :

Date :

Signature :